

Communiqué à destination des porteurs de parts du FIP FRANCE ALTO 2

Le FIP France Alto 2 a été créé le 3 novembre 2006 pour une durée de 9 ans, prorogeable 3 ans au total, par périodes successives d'un an sur proposition de la Société de Gestion.

Nous nous approchons donc de la fin de vie du fonds, au terme de laquelle l'intégralité des sommes disponibles revenant aux porteurs de parts sera distribuée au prorata de leurs droits dans l'actif du fonds. Une distribution partielle de 40 euros par part A a été d'ailleurs effectuée dans ce sens en octobre 2014.

La liquidation des investissements n'ayant pas encore été finalisée, nous vous informons par ce communiqué de la prorogation d'un an de la durée de vie du FIP France Alto 2, soit jusqu'au 3 novembre 2016, afin d'assurer la liquidation ordonnée des investissements résiduels en portefeuille.

Nous restons à votre disposition pour toute information complémentaire.

Jean-François PAUMELLE
Directeur Général Délégué